

MÉMOIRE SUR LA PROBLÉMATIQUE DES ANTENNES
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
À OUTREMONT



Service de l'aménagement urbain et du patrimoine
Arrondissement d'Outremont
Le 6 octobre 2011

Arrondissement d'Outremont

Depuis quelques années, l'arrondissement d'Outremont reçoit régulièrement des demandes pour installer des équipements reliés aux nouvelles technologies de la communication, tant sur le domaine privé que public.

Or, la prolifération de ces équipements génère un appauvrissement de la qualité paysagère de notre arrondissement, que certains qualifient de pollution visuelle, et une complexité en termes de gestion du domaine public.

Cette nouvelle situation génère un malaise chez les administrateurs de l'arrondissement.

Une seule infrastructure

Jusqu'à présent, nous constatons qu'il n'existe aucune coordination entre les différentes entreprises de télécommunications, puisqu'il s'agit de concurrents. Nous sommes plutôt confrontés à une course au déploiement d'une infrastructure venant supporter ces réseaux de communication. Il apparaît opportun de considérer qu'il devrait y avoir un travail de réflexion pour développer une approche commune permettant le déploiement d'un seul système d'infrastructure, que l'ensemble des entreprises pourrait utiliser simultanément. Celui-ci devrait être planifié de façon globale à l'échelle de l'agglomération et en partenariat avec les arrondissements.

Santé publique

Malgré des avis et des échanges avec la DSPM, la question d'émission d'ondes demeure une préoccupation, considérant que les études réalisées sur ce sujet sont récentes et les données proviennent, dans la plupart des cas, des entreprises qui œuvrent dans le domaine des télécommunications.

Les antennes

Les administrateurs de l'arrondissement d'Outremont ont pour mission de préserver le patrimoine exceptionnel de cet ensemble urbain, notamment le caractère paysager du domaine privé et public, la présence du mont Royal, les espaces verts et les nombreux bâtiments de valeurs architecturales.

Un cas malheureux d'installation sans autorisation de plusieurs antennes sur le toit d'un bâtiment situé sur l'avenue Bernard est venu appauvrir considérablement le paysage urbain de cette artère commerciale. L'arrondissement d'Outremont doit maintenant gérer les innombrables plaintes des citoyens. Ceux-ci se disent outrés par la présence et la laideur de ces équipements.

Il existe cependant des outils réglementaires pour assurer une prise en charge de la qualité du design de ces équipements, notamment la réglementation sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale. La question de l'intégration architecturale à l'environnement urbain immédiat s'avère essentielle.

Pour ce faire, la discipline du design industriel devra prendre une place plus importante au sein des entreprises de communication. Qu'il s'agisse des antennes installées sur un toit de bâtiment, des boîtiers sur poteau ou encore des boîtiers sur socle. Un devoir d'être plus performant doit s'imposer au niveau de la configuration esthétique de ces équipements.

Un cas intéressant

Le cas de l'installation d'antennes de télécommunications dans le clocher de l'église Saint-Viateur représente un exemple de réussite pour la préservation du patrimoine architectural de l'arrondissement.

En effet, après plusieurs échanges avec l'entreprise de télécommunication et suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, l'installation de l'équipement s'est faite à l'intérieur de deux clochers. Certains éléments architectoniques des clochers ont été reproduits afin de conserver les qualités architecturales et patrimoniales du bâtiment exceptionnel pour l'ensemble de la population d'Outremont.

Par contre, sur le même bâtiment, un compétiteur a procédé à l'installation d'antennes sans consulter l'arrondissement d'Outremont et le résultat est loin d'être exemplaire.

Conclusion

Afin de contrôler la qualité architecturale des projets de construction, l'arrondissement d'Outremont s'est doté d'un règlement-cadre sur les PIIA, ce qui met grandement à contribution l'expertise du comité consultatif d'urbanisme.

À cet égard, au niveau de l'encadrement du déploiement des nouveaux réseaux de communication, la souplesse qu'offre une telle démarche s'avère intéressante pour l'arrondissement d'Outremont puisqu'elle permet de favoriser une qualité d'intégration adaptée à la singularité de chaque projet.